

Syndicats et coopératives : Dialoguer, et plus... si affinité ?

Marcel Caballero

Vice-président du CIRIEC-France

Les coopératives sont « tendance ». Les créations de nouvelles coopératives, *ex-nihilo* ou par transformation d'entreprises classiques, sont en augmentation constante. Elles créent des emplois, alors que les autres entreprises en détruisent. Leur taux de mortalité est moindre. Elles répondent à l'aspiration d'un nombre croissant de salariés d'être mieux associés à la vie de l'entreprise.

Dans ce mouvement ascendant, les entreprises coopératives et participatives (SCOP) sont les plus visibles, alors qu'elles pèsent beaucoup moins que leurs consœurs agricoles ou bancaires, par exemple. La mise en œuvre de la future loi sur l'Économie sociale et solidaire, en particulier l'encouragement qu'elle fera aux salariés de PME de se porter acquéreurs de leurs entreprises, devrait améliorer encore leur visibilité. Dans le même temps, les syndicats sont, comme l'ensemble des interlocuteurs sociaux, à la recherche de solutions pour améliorer la situation de l'emploi, quantitativement mais aussi qualitativement. Dès lors, une question se pose : les coopératives, en particulier les SCOP, peuvent-elles y contribuer ?

Le moment était donc bien choisi pour engager une réflexion sur le sujet, entre syndicalistes et coopérateurs. Le mérite en revient à la Confédération FO. Son récent colloque « La SCOP, une alternative pour les salariés ? » a pleinement atteint son but : renforcer le dialogue, et plus... si affinité. Les plus hauts dirigeants de FO et de la Confédération générale des SCOP, des syndicalistes et des coopérateurs de

terrain ont échangé leurs points de vue de façon constructive, à partir d'une mise en perspective historique des relations syndicats/coopératives*.

Cette rencontre illustre une urgence que nous avons évoquée à plusieurs reprises : renouer les liens entre les syndicats et les coopératives et, plus généralement l'économie sociale, que le temps, voire l'incompréhension, avaient distendus. L'économie sociale et le syndicalisme ont en effet des origines communes ; ils sont historiquement consubstantiels. Les entreprises de l'économie sociale sont nées de la nécessité, dans une période où la classe ouvrière tentait d'échapper à la misère par ses propres moyens. Souvent créées spontanément par les travailleurs eux-mêmes, elles sont également issues de l'initiative de syndicalistes qui aspiraient à la gestion directe de l'économie.

Syndicats et économie sociale sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis. Les premiers voient leurs ambitions contrariées par les politiques d'austérité ; la seconde doit changer d'échelle pour pouvoir exploiter les opportunités créées par la faillite du modèle économique dominant. Les uns et les autres recherchent de nouvelles alliances. Pourquoi ne pas renouer le partenariat historique qui les a fait naître ?

Le CIRIEC n'est pas légitimé à répondre à cette interrogation. La réponse appartient aux organisations syndicales et coopératives. Le CIRIEC-France, où elles œuvrent ensemble, leur procure l'occasion d'en débattre, et les y aide par la recherche et l'information.

* L'objet de cet article n'est pas de rendre compte du colloque, dont FO ne tardera pas à publier les actes.

2013, bonne « cuvée » pour les Scop



La Confédération générale des Scop a publié ses chiffres clés pour 2013. Les créations de Sociétés coopératives et participatives sont en hausse, avec 263 nouvelles entreprises (contre 248 en 2012).

2013 est la meilleure « cuvée » depuis 6 ans, portant le nombre total d'entreprises adhérentes au mouvement à 2 252 (+ 4 % par rapport à 2012, et + 17 % depuis 2009), pour un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 milliards d'euros (+ 2 % sur un an).

Sur la même période, la création d'entreprises en France a reculé de 6%.

FO contre le projet de réforme territoriale



FO a exprimé son opposition au projet de loi relatif à l'organisation des structures et collectivités territoriales (régions, départements...) au cours d'une conférence de presse.

Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de la Confédération, Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Confédéral, Didier BERNUS Secrétaire Général et Yves KOTTELAT Secrétaire Général Adjoint de la Fédération des services publics et de santé se sont exprimés sur le projet de loi.

>>> La vidéo réalisée à cette occasion figure sur la page Web : <http://www.foterritoriaux.org/>

D'autre part, la Fédération a décidé de ne pas participer au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, convoqué en procédure d'urgence afin de se prononcer sur le projet de loi, considérant notamment que « *cet examen intervient alors même qu'aucun bilan de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 n'a été effectué et que les agents ne savent même pas quelles vont être les conséquences précises de la mise en œuvre de la loi MAPTAM* du 27 janvier 2014* »

De son côté, la ministre de la Fonction publique, Marylise LEBRANCHU, répond, selon elle, aux préoccupations des fonctionnaires territoriaux dans une note publiée le 19 juin sur le site du ministère [[cliquez ici pour accéder à la note](#)]. Pas sûr que les fonctionnaires - et les usagers - soient convaincus.

* Loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Oppositions syndicales au TTIP



Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), en cours de négociation, provoque l'inquiétude, voire l'opposition des organisations syndicales. C'est ainsi que la CES (Confédération Européenne des Syndicats) demande notamment l'exclusion des services publics des négociations et s'oppose à la clause de règlements des différends Etat-investisseurs.

En outre, la CES a rencontré la centrale syndicale AFL-CIO à ce sujet. Les syndicalistes américains ont fait état de leur inquiétude du fait de leur expérience de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) et de ses conséquences depuis les années 90.

Par ailleurs, la Fédération syndicale européenne pour les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'hôtellerie (EFFAT) demande qu'un accord inclue une reconnaissance légalement contraignante des normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail et des normes minimales européennes, en matière de droits sociaux et du travail, afin d'éviter tout dumping social. Elle ajoute que « *pour y parvenir, les négociateurs de l'Union Européenne devraient demander à ce que leurs homologues américains ratifient l'intégralité des normes fondamentales du travail de l'OIT* ».

TRAVAUX DU CIRIEC

30ème Congrès international



L'économie publique et l'économie sociale apportent des réponses innovantes aux problèmes mondiaux

Par la recherche et l'information, le CIRIEC se situe, depuis un siècle, au croisement de l'économie publique et de l'économie sociale. Ses congrès internationaux sont un moment attendu de débats sur la contribution de l'économie d'intérêt collectif à la résolution des enjeux économiques et sociaux. Ils se tiennent tous les deux ans et réunissent quelque 500 chercheurs et praticiens du monde entier, membres ou non du CIRIEC.

Outre les présentations en séances plénières, les débats se déroulent en ateliers et à l'occasion de visites d'entreprises.

Le dernier congrès s'est réuni à Vienne (Autriche), en septembre 2012. Le prochain se déroulera à Buenos Aires (Argentine), les 30 et 31 octobre 2014, sur le thème **« L'économie publique, sociale et coopérative : Réponses innovantes aux enjeux mondiaux »**

>>> <http://www.ciriec-30congress.org/>

Recherche sur *La Poste*

Les "Working Papers" ou Cahiers de recherche du CIRIEC sont essentiellement destinés à diffuser rapidement des contributions issues des travaux en cours au sein de ses Commissions scientifiques et Groupes de Travail. (Ces travaux sont indexés et disponibles dans SSRN et RePEC).

La Commission scientifique internationale « Services publics – entreprises publiques » vient de publier une recherche sur *La Poste* française* (En anglais).

Résumé :



La Poste est le premier employeur français après l'Etat. Entreprise emblématique du secteur public à la française, elle a connu depuis une dizaine d'années de profondes transformations. Le processus européen de libéralisation du secteur postal a en effet débouché dans les textes sur une ouverture totale à la concurrence.

Passée du statut d'administration à celui d'entreprise publique dont l'Etat français conserve la totalité du capital, La Poste fait des bénéfices depuis plusieurs années sans aides publiques et dans un contexte de contraction de l'activité de son métier de base du courrier. Elle s'est engagée dans une stratégie active de filialisation pour renforcer sa spécificité de groupe multi-métiers. Elle revendique également le fait d'être une entreprise citoyenne qui assume non seulement ses missions de service public inscrites dans la loi (service universel du courrier et du colis, distribution de la presse, aménagement du territoire, accessibilité bancaire), mais développe au-delà de celles-ci une culture d'entreprise citoyenne.

La Poste est ainsi une organisation hybride dont les transformations récentes interpellent sur la capacité à préserver la permanence du modèle hérité du service public à la française. L'étude précise la portée et les faiblesses du modèle dans un contexte qui pousse à une européanisation croissante de l'entreprise.

* Recherche coordonnée par les professeurs Philippe Bance et Nathalie Rey, de l'Université de Rouen et CEPN Université Paris 13 – Sorbonne.

>>> ciriec@ulg.ac.be

Enquête sur les nouvelles entreprises publiques

SuPER est une enquête participative conçue par [l'équipe de recherche DEMM](#) de l'Université de Milan et à laquelle le CIRIEC participe. L'objectif est de répertorier les événements/phénomènes qui ont contribué, depuis les années 2000, à l'augmentation du nombre d'entreprises publiques à travers le monde.

Le succès de cette enquête dépend largement de la collaboration active des chercheurs et experts internationaux désireux de partager leurs connaissances sur les [nouvelles entreprises publiques](#).

Les données et informations relatives à ces événements/phénomènes qui fondent les nouvelles entreprises publiques peuvent être enregistrées à l'aide d'un [questionnaire en ligne](#) composé de questions à choix-multiples et de questions ouvertes (20 au total).

Afin de promouvoir activement la participation à l'enquête, les personnes ayant complété le [questionnaire en ligne](#) seront autorisées à accéder aux données et informations recueillies dans le cadre du projet **SuPER**.

>>> Pour en savoir plus sur le projet SuPER : [lien](#)

Recherches internationales

Le CIRIEC réalise deux types de recherches :

> **Recherches propres**

Les recherches propres, menées en interne au sein du réseau scientifique, traitent de thèmes relatifs à [l'économie publique](#) ou à [l'économie sociale et coopérative](#), tels que par exemple :

- **Le poids et la taille de l'Economie sociale. Une perspective internationale sur la production de statistiques pour l'Economie sociale**, Marie J. Bouchard (Université du Québec à Montréal) et Damien Rousselière (Agrocampus Ouest, France et Université du Québec à Montréal)
- **Organisation et gouvernance dans les entreprises d'économie sociale**, Marco Marini, Sapienza, Université de Rome (Italie), Gani Aldashev, FUND, Université de Namur, (Belgique) et Michael Kopel (Université de Graz, (Autriche) [lien vers le site du groupe](#))
- **Economie Sociale et Solidaire et Territoires: entre interactions et co-construction**, Nadine Richez-Battesti (MCF économie, Aix-Marseille Université-LEST-CNRS) et Xabier Itçaina (CR CNRS science politique, Centre E. Durkheim Sciences po Bordeaux) - Marie Curie (Fellow, European University Institute Florence)
- **L'avenir de l'entreprise publique : mission, performance et gouvernance**. A l'initiative du Prof. Massimo Florio (Université de Milan, Italie), un Comité de pilotage composé également de Gabriel Obermann et des Prof. Luc Bernier (ENAP à Québec, Canada) et Philippe Bance (Université de Rouen, France). Ce programme de recherche prévoit des études de cas (histoire récente d'une entreprise publique dans son contexte sectoriel, institutionnel et national ; analyse des succès et des échecs, de sa performance économique et sociale ; etc.) ainsi que des analyses sur les politiques publiques menées en matière d'entreprises publiques, l'évolution des missions définies par les autorités publiques à l'égard de leurs entreprises, les modes d'organisation et de gouvernance, les effets et les retombées socio-économiques de l'activité des entreprises publiques. [Plus d'information](#).
- **La régulation des services publics dans un contexte de libéralisation et de concurrence ouverte** ou des thèmes plus transversaux comme par exemple les régimes de gouvernance dans le domaine des services sociaux et de santé.

> **Recherches commanditées**

Notamment en réponse à des appels d'offre des instances européennes, le CIRIEC réalise des recherches pour des tiers, seul ou en partenariat avec d'autres experts et réseaux internationaux.

Parmi les derniers projets menés ou toujours en cours, on peut citer :

- Contributions des services d'intérêt général à la cohésion économique, sociale et territoriale
- Méthodologie pour le développement d'un compte satellite des entreprises d'économie sociale (coopératives et mutualités)
- Economie sociale : concepts et comparaison au sein des 25 Etats membres de l'UE
- Situation des services sociaux et de santé d'intérêt général dans l'Union européenne

Les thèmes et recherches mentionnés ci-dessus font l'objet d'une description dans le [rapport d'activité](#) bisannuel du CIRIEC.

Les résultats des recherches achevées font généralement l'objet de [publications](#) ou de présentation à l'occasion de [manifestations](#) organisées par le CIRIEC.

>>> [La Recherche au CIRIEC](#)



Agora de l'intérêt général et de l'économie sociale

Dans une perspective de 'service' à ses membres, le CIRIEC a lancé un outil d'information et de partage des connaissances "**Agora de l'intérêt général et de l'économie sociale**".

Il s'agit d'une base de données articulée en deux axes. L'un est un répertoire des membres comportant un CV détaillé avec les centres d'intérêt, les publications, les disciplines, les domaines de spécialisation, les types d'organisations étudiés, les régions géographiques, les angles d'analyse, les thématiques, etc. L'autre est une base documentaire sur l'intérêt général et l'économie sociale. Ce nouveau site intranet s'adresse essentiellement aux scientifiques et experts membres du réseau CIRIEC.

>>> Informations sur les conditions de participation au réseau : cedoc-ciriec@ulg.ac.be

L'émergence de l'économie sociale dans les politiques publiques



Face à la crise, coopératives, mutuelles et associations tentent de créer du capital social et de construire une société plus démocratique et inclusive.

L'Économie sociale serait-elle enfin entrée dans l'agenda politique des gouvernements ? Une vague de nouvelles lois et projets de lois d'économie sociale semblent le confirmer. Pourquoi ces politiques ont-elles émergé dans certains pays et non d'autres ? Quelles ont été leurs portée et limites ?

Chercheurs et experts d'Europe, d'Amérique et d'Asie ont travaillé sous les auspices de la Commission scientifique internationale « Économie sociale et coopérative » du CIRIEC pour dresser un premier bilan international de ces questions. Cet ouvrage propose dans un premier temps une analyse générale des politiques publiques en faveur de l'Économie sociale, à la fois dans leur construction, leurs modalités, leurs objectifs et leurs évolutions. L'analyse se place ensuite dans une double perspective européenne (par l'examen des politiques des instances européennes) et latino-américaine. Enfin, des analyses nationales et régionales visent à mettre en exergue les spécificités historiques et institutionnelles.

La recherche a été coordonnée par les professeurs **Rafael Chaves** (CIRIEC-Espagne) et **Danièle Demoustier** (CIRIEC-France).

>>> www.peterlang.com

SITE INTERNET DU CIRIEC-France

CIRIEC-France.org, le site internet du CIRIEC-France comporte, outre les informations sur l'association, son histoire, son organisation, ses activités, ses manifestations, de nombreux liens avec le réseau international du CIRIEC et ses principaux partenaires.

La collection des *Brèves du CIRIEC-France* y est disponible et téléchargeable.

>>> <http://www.ciriec-france.org>

Les Annales de l'économie publique, sociale et coopérative

Principale publication du CIRIEC, les **Annales** est une revue scientifique internationale, fondée en 1908 par le professeur Edgard Milhaud.

Sa vocation est la publication d'articles scientifiques originaux analysant des thèmes intéressant essentiellement les scientifiques, mais aussi les experts, dans les domaines d'intérêt du CIRIEC : l'économie d'intérêt collectif.

La revue est publiée trimestriellement par Wiley-Blackwell (Royaume-Uni)
Rédacteur en chef : Fabienne Fecher (Université de Liège)

>>> **s'abonner** : <http://www.blackwellpublishing.com/subs.asp?ref=1370-4788&site=1>

Pour la dépense publique ET sociale

Pascal Pavageau

Secrétaire confédéral FO

Avec le plan d'économie imposé par le président de la République et son gouvernement, et qui pourrait s'élever à 70 Mds entre 2014 et 2017 inclus¹, la notion de « dépense publique » est à nouveau stigmatisée comme la responsable de tous les maux : endettement public trop important, perte de compétitivité, procédures administratives et réglementaires trop lourdes pénalisant l'activité, etc.

Sans revenir sur l'aberration qui sert de prétexte à ces économies d'une ampleur inégalée (le respect lié au traité de rigueur TSCG et de la « norme » absurde et injustifiée de 0% de déficit public structurel d'ici 2017²), attaquer la dépense publique constitue à la fois une erreur et une manipulation.

Comparaison n'est pas raison

Pour affoler et donner l'impression d'un « coût » exorbitant du secteur public, les pouvoirs publics présentent la dépense publique comme représentant 57% du PIB³. Le secteur privé ne représenterait que 43% du PIB ? Élémentaire ?

Comparer la dépense publique (1 151 Mds en 2012) au PIB (2 032 Mds en 2012) revient à donner un pourcentage... qui ne représente rien de significatif et qui n'a même aucun sens. On compare la somme des diverses dépenses publiques avec une grandeur économique familière, le PIB dont la définition prête encore à débat, dont elle n'est pas une partie. Si la même opération est menée avec la dépense privée (salaires, prestations privées, revenus sur la propriété, etc), alors celle-ci représente **un peu plus de 200% du PIB**. Et si l'on y rajoute la dépense privée des ménages, on obtient un total de 265% du PIB. Cela fait encore plus peur, et c'est tout aussi absurde. Ni la



dépense publique, ni la dépense privée ne constituent des parts du PIB. Leur comparaison n'a pas de signification.

Comparer le montant de la dépense publique au PIB sur une année n'a qu'un objectif : tenter de justifier artificiellement les politiques d'austérité budgétaire. De surcroît, si le dénominateur (Produit Intérieur Brut) et le numérateur (dépense

publique) n'ont rien à voir, il n'est pas non plus précisé ce que recouvre réellement ce dernier.

Dépenses publique ET sociale

Comme nous l'avons régulièrement rappelé ces dernières années, la dépense publique est la somme de quatre grands types de dépenses :

- celles de fonctionnement des administrations (392 Mds, soit un tiers des dépenses). A noter que la « masse salariale » ne représente que 23 % de la dépense publique ;
- des sommes prélevées mais pour être immédiatement reversées aux ménages ou aux entreprises : 643 Mds, soit 56 % de la dépense publique. Il s'agit principalement des prestations sociales (525 Mds, soit à elles seules la moitié de la dépense publique), mais aussi toutes sortes de subventions et de transferts (115 Mds) aux ménages, aux entreprises ou bien encore aux institutions internationales ;
- l'investissement public : 64 Mds soit 5,6% de la dépense (commande publique de l'Etat et des collectivités, BPI, Programme d'investissement d'avenir, etc) ;
- les intérêts de la dette publique (52 Mds soit 4,5 % de la dépense).

A noter que, là encore, comparaison n'est pas raison : lorsque les chantres du libéralisme ou les « sociaux-libéraux » s'amuse à comparer le montant de la dépense publique française avec celle d'autres pays, ils omettent sciemment de dire que ces chiffres ne regroupent pas la même chose : l'une des spécificités françaises est, par exemple, d'intégrer les prestations sociales dans cette dépense, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux pays. De même, une partie des investissements publics ne sont pas toujours repris

¹ 50 Mds du plan d'économie pour 2015-2017, 4 Mds de plus annoncés dès 2014 auxquels s'ajoutent les 15 Mds d'économies déjà votés et en cours pour 2014. Rappelons qu'en 2013, l'Etat a réalisé 10 Mds d'économies en dépenses publiques dans le but d'atteindre 3% à la fin 2013... pour terminer à plus de 4% ! Au final, si les économies budgétaires réduisent l'intervention publique, les missions des services publics et les prestations sociales avec les conséquences désastreuses que l'on connaît socialement et économiquement, l'objectif prétexte à ces économies n'est même pas atteint !

² Norme qui d'ailleurs ne sera pas respectée malgré toutes les coupes sombres, notamment du fait de celles-ci

³ Données « compte de la nation » de l'Insee de 2012, toutes celles de 2013 n'étant connues ou validées

dans la dépense publique dans certains Etats (le cas le plus spécifique fut celui du coût de la réunification allemande qui ne fut pas comptabilisé comme tel). Ainsi, **la dépense publique ne sert pas « à payer des fonctionnaires »**. Sans compter que la baisse du nombre de postes (suppressions d'effectifs depuis 2007) et la modération salariale imposée (gel de la valeur du point d'indice notamment) font que la part de la masse salariale dans la dépense publique ne cesse de baisser. Ensuite, les prestations et les transferts sont immédiatement reversés aux ménages et aux particuliers mais aussi aux entreprises, ce qui soutient évidemment la dépense privée et l'activité économique.

16% du PIB, seulement !

Avec l'impôt sur le revenu⁴, les dépenses publiques et sociales sont les principaux moyens de lutter et de réduire les inégalités⁵ (entre les personnes, entre les rémunérations, entre les zones géographiques, etc). Mais, par ailleurs, les fonctionnaires, les agents publics, les personnels des services sociaux contribuent au PIB. **Leur valeur ajoutée s'élève à environ 333 Mds**, ce qui représente tout de même un tiers de celle des salariés des entreprises et sociétés privés, le reste de la valeur ajoutée étant principalement apportée par les ménages (du moins tant qu'ils peuvent consommer...). Ainsi, **la part de l'action publique dans le PIB (là, cela est cohérent de comparer) s'élève alors à 16% du PIB**. Ce qui est alors bien faible et qui ne fait que baisser depuis que les politiques de rigueur budgétaire...

Dépense publique : une richesse plus qu'un coût

Un exemple récent illustre parfaitement le rôle essentiel de la dépense publique en faveur de l'activité et de l'emploi privées, ce que l'on pourrait qualifier de : « schizophrénie medefienne ». Quand, d'un côté, le président du MEDEF explique qu'il faut faire beaucoup plus d'économies budgétaires et réduire encore plus la dépense publique (naturellement afin de pouvoir financer plus de « baisses de charges » fiscales et sociales que les 30 Mds déjà décidés), les fédérations patronales professionnelles s'alarment de ces coupes budgétaires sans précédent.

Les grands groupes⁶ des secteurs de la défense français viennent d'adresser une lettre au président de la République contre les « conséquences dramatiques » des réductions dans le budget du ministère de la défense et s'alarment d'éventuelles coupes supplémentaires d'ici 2017. Alors que les licenciements, le décrochage technologique, et la perte

de souveraineté⁷ existent ou menacent déjà dans la filière, une nouvelle baisse de la dépense publique dans celle-ci serait synonyme de désindustrialisation et de destructions d'emplois massives. Comme dans d'autres filières, les conséquences sur l'emploi seraient également dramatiques pour les entreprises sous-traitantes de ces grands donneurs d'ordre.

Autre cas similaire, les représentants patronaux des filières nucléaires, pharmaceutiques et industries de l'environnement ont fait part au sein des travaux du Conseil national de l'industrie de leurs inquiétudes sur l'activité, sur l'emploi et même « la compétitivité » des secteurs concernés si les réductions budgétaires de l'Etat, des collectivités et de la Sécurité sociale venaient à s'appliquer.

Plus anecdotique, les entreprises spécialisées et la Fédération des ascenseurs dénoncent actuellement les retards survenus dans la mise en sécurité des ascenseurs : il reste 85 000 appareils à mettre en conformité, soit 15% du parc français. Déjà, en 2011, le « Livre noir de la RGPP » de FORCE OUVRIERE regorgeait d'exemples où la réduction de la dépense publique (directe par commande publique ou indirecte par subvention) conduisait à des absences de mises en sécurité d'ouvrages publics (passage à niveau par exemple) ou à des absences de contrôles (risques sanitaires, risques technologiques, risques environnementaux).

De façon plus précise encore, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) a évalué en mai 2014 que la baisse de la commande publique de l'Etat et des collectivités territoriales⁸, reviendrait à une suppression d'emplois comprise entre 37 000 et 58 600 entre 2014 et 2017. Les annonces récentes de fusions des régions, de suppression des Conseils généraux et de 11 Mds d'économies budgétaires conduisent de nombreuses collectivités à geler leurs investissements, déjà réduits depuis 2011 du fait des baisses des dotations de l'Etat.

Bien entendu, la production du secteur public est principalement non marchande. On ne paye pas pour marcher sur un trottoir éclairé la nuit, pour rentrer faire une démarche dans un commissariat ou une sous-préfecture. Le financement du service public relève du rôle de l'impôt, d'où l'importance qu'il soit progressif (participer selon ses moyens, bénéficier selon ses besoins) et redistributif. **Ce qui, pour nous, signifie qu'un fonctionnaire contribue au PIB et que chaque usager en bénéficie, de façon égalitaire.**

⁷ La filière défense est l'un des rares secteurs dans lequel l'investissement public se traduit par le développement de technologies de souveraineté qui irriguent et bénéficient à l'ensemble de l'industrie. Il en est de même dans la filière nucléaire.

⁸ Les collectivités territoriales représentent 75% de l'investissement public français (50 Md€ par an dont 30% relevant des Conseils généraux... menacés de disparition). Dans de nombreux départements, elles sont le principal donneur d'ordre et maître d'ouvrage des activités des secteurs publics et privés. Au total, **leurs commandes publiques font travailler en moyenne 1 million de personnes du secteur privé, de façon continue**. Au niveau des départements ruraux, 70% de l'emploi privé est lié à la commande et à l'activité publiques, principalement par les marchés publics des collectivités. De plus, elles emploient directement 1,8 millions de fonctionnaires et agents publics territoriaux.

⁴ Voir Guide FO de mai 2014 – Pour l'impôt républicain, juste, progressif et redistributif - www.force-ouvriere.fr

⁵ Comme le précise l'économiste Christophe Ramaux en avril 2014 : « En France, les 20 % les plus riches ont huit fois plus de revenus primaires (salaires, revenus du patrimoine) que les 20 % les plus pauvres. Le jeu des impôts directs (l'impôt sur le revenu notamment) et des cotisations réduit cet écart à sept. Bien plus que par les prélèvements, c'est par la dépense publique que les inégalités sont réduites. On passe finalement à trois grâce aux prestations sociales et à la consommation de services publics »

⁶ Airbus Group, Dassault Aviation, DCNS, MBDA, Nexter, Safran et Thales.

Idem avec le volet représentant plus de la moitié de la dépense publique constitué des prestations sociales en espèces (retraites, allocations familiales et chômage - 404 Mds) et en nature (médicaments, consultations de médecine libérale, allocations logement - 192 milliards). Ces prestations, financées par des cotisations sociales ou l'impôt sont versées aux ménages et cela soutient leurs dépenses auprès du secteur privé et contribue à la « demande » et à l'activité, et donc à l'emploi.

La dépense publique et sociale a un coût. Celui-ci reste relatif. La vraie question est son financement et c'est aussi pour cela que FO continue de revendiquer une vraie réforme fiscale d'envergure (le guide FO sur la fiscalité de mai 2014 - www.force-ouvriere.fr - en rappelle nos principales revendications). Mais ces dépenses sont une richesse productive : elles soutiennent de façon déterminante aujourd'hui l'activité et l'investissement privé (BPI, PIA, CIR, CICE, Plans in-

dustriels, Innovation, etc) et massivement les débouchés et donc le montant du PIB.

En France, 80 % des débouchés relèvent de la consommation (1 680 Mds) : les dépenses publiques et sociales y sont essentielles. 20 % proviennent de l'investissement : le secteur public (surtout les collectivités) réalise 15 % de l'investissement, les sociétés non financières la moitié, le reste étant principalement constitué par la construction de logements des ménages.

Soutenir la dépense publique et sociale, c'est lutter contre les inégalités et la paupérisation ; c'est agir sur l'emploi (public comme privé) ; c'est relancer la croissance par l'augmentation des salaires et des ressources des ménages et par l'investissement ; c'est soutenir l'activité par la recherche, l'innovation, l'ingénierie publiques ; c'est reconnaître l'évidence que l'offre ne peut exister sans demande ; c'est défendre le modèle, les valeurs et principes républicains.

Porter ensemble un projet d'avenir



« Ne convient-il pas qu'ensemble, acteurs de l'Economie sociale et syndicalistes, nous portions plus clairement un projet d'avenir de l'Economie sociale qui ouvre des perspectives à la fois pour les entrepreneurs de l'Economie sociale, pour ses salariés, pour ses usagers ?

On le voit, être fier et heureux de travailler dans une entreprise de l'Economie sociale est un des enjeux dont dépend, selon nous, l'avenir de cette forme d'entreprise économique. La question des relations sociales entre employeurs et salariés dans toutes les entreprises de l'Economie sociale est une question décisive pour l'Economie sociale elle-même.

La CGT, pour sa part, est prête à s'investir dans la résolution de cette question parce qu'elle pense que l'économie capitaliste ne peut être le seul mode de régulation économique. Il y a besoin d'une économie plurielle et d'un secteur économique où les relations sociales entre employeurs et salariés soient pratiquées comme un tremplin pour une activité économique et politique efficace au service des populations. Cela demande, pour tous, ouverture d'esprit, dialogue, innovation, parfois capacité d'autocritique, mais, cela, aujourd'hui, nous semble possible. C'est, en tout cas, en ce sens que nous inscrivons notre action et nos relations avec l'Economie sociale ».

Cour des comptes : de singuliers rapports avec les fonctionnaires !

Jacky Lesueur (Miroir Social)

Décidément la Cour des Comptes n'a pas fini de nous surprendre, décidée désormais, bien au-delà de ses missions de contrôle et de juge des comptes, à se prononcer de façon catégorique sur tout, se transformant en conseil d'orientation et de stratégie suprême, voire, à la limite, en juge d'opportunité des politiques menées.

Le dernier rapport sur la situation et les perspectives de finances publiques continue bien de s'inscrire dans cette ligne avec, depuis quelques temps déjà, les fonctionnaires et la Fonction Publique en ligne de mire. Aussi, après ses "conseils" ou recommandations visant à aller encore plus loin en terme de suppressions d'emplois, voire en matière de suppressions de quelques jours de congés, la Cour reprend les vieilles lunes du "célèbre" député BUR, de l'ancienne majorité qui, de manière récurrente, cherchait à remettre en cause la délégation de gestion à des organismes tiers (et notamment les



mutuelles d'étudiants et de fonctionnaires) des prestations d'assurance maladie obligatoire.

Mais, comme le disait un adage bien connu, selon lequel "quand les bornes sont dépassées, il n'y a plus de limites", la Cour n'hésite pas - ou n'hésite plus - et recommande la reprise de la gestion de la population étudiante par les caisses d'assurance maladie, mettant ensuite en cause la qualité de service des mutuelles de fonctionnaires, estimant que le mode de gestion devrait être reconsidéré... Et voilà!

Au delà des légitimes et vives réactions qui se sont déjà manifestées, je serais tenté de dire "si cela continue, va falloir que cela cesse !"

A l'évidence, la Cour (qui donne des leçons de manière péremptoire et sans contrôle), tout comme le Gouvernement, devraient prendre garde, car on ne gouverne pas indéfiniment et impunément en entretenant un tel climat vis-à-vis des fonctionnaires.

NOS ADHERENTS INNOVENT

La MNT reconnue pour son expertise en matière de gestion du risque et de tarification

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) est le premier intervenant concernant les garanties maintien de salaire pour les agents de la Fonction publique territoriale, et le seul à cette heure, à avoir obtenu la certification de ses tables d'expérience pour ses garanties complémentaires au statut. Ces tables contribuent fortement à établir une tarification cohérente, durable, au plus près de la réalité des risques, dans les contrats prévoyance souscrits par les collectivités locales.



La certification de ses tables d'expérience constitue pour la Mutuelle Nationale Territoriale, N°1 du secteur avec 466 000 adhérents en prévoyance, une nouvelle reconnaissance de son expertise unique en prévoyance dans ce secteur et de son professionnalisme pour la tarification de ce risque.

Les tables d'expérience permettent d'être en mesure d'anticiper avec le plus de précision possible la durée d'un arrêt de travail et par conséquent de mieux maîtriser le risque assuré, et donc son coût réel. Or la maîtrise financière est un point essentiel pour les collectivités locales qui ont décidé de participer à la couverture prévoyance de leurs agents. Elle constitue d'ailleurs un axe majeur de la réglementation sur la participation de l'employeur territorial au financement de la protection sociale de ses agents.

En effet, cette maîtrise permet à la collectivité d'assurer vis-à-vis des partenaires sociaux et des salariés la stabilité des engagements contractuels de l'intervenant qu'elle a choisi. Il s'agit donc d'un outil de pilotage et de maîtrise financière stratégique. Un

assureur doit en effet provisionner dès l'année de sa survenance l'ensemble des paiements liés à un arrêt de travail, à un moment... où il en ignore la durée réelle future. Or, du fait des spécificités du statut des agents de la Fonction publique territoriale en matière d'incapacité et d'invalidité, mais aussi des caractéristiques des arrêts de travail dans ce secteur, il n'existe pas de référence de marché pour en évaluer la durée moyenne d'un arrêt de travail.

Par conséquent, pour anticiper correctement le coût futur des arrêts de travail dans la Fonction publique territoriale un assureur ne peut que s'appuyer sur l'observation des arrêts passés dont il a eu connaissance.

La MNT dispose d'une base de données unique en France s'étalant sur une dizaine d'années concernant plusieurs centaines de milliers de cas et recensant plusieurs millions d'indemnisations. Cet historique lui a permis d'établir ses propres tables d'expérience en incapacité de travail et invalidité, qui ont été par la suite certifiées par un actuaire habilité.

Cette habilitation est accordée par une Commission d'Agrément, de niveau professionnel. L'utilisation de ces tables est reconnue par la réglementation et par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution qui peut les auditer à tout moment.

Aujourd'hui, ces tables de prévoyance « maintien de salaire complémentaire au statut » sont les seules à être certifiées et constituent donc l'unique référence existante dans ce domaine.

>>> Contact presse : pierre.bernard@mnt.fr / 01 44 83 13 03

Présidée par **Alain Gianazza** et dirigée par **Jérôme Saddier**, la Mutuelle Nationale Territoriale est, avec 1,1 million de personnes protégées, la première mutuelle de la Fonction publique territoriale en santé comme en maintien de salaire. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. Elle a fondé en 2011 avec 5 autres mutuelles le Groupe ISTYA qui avec 5,5 millions de personnes protégées, est le 1^{er} groupe mutualiste de protection sociale en France.

Economie sociale, entreprise sociale, entrepreneuriat social : enjeux d'une évolution



Cela fait maintenant quelques années que sont apparus les concepts d' «entreprise sociale», «entrepreneur social» et «entrepreneuriat social». Ils font l'objet d'éloges et d'encouragements, y compris là où l'on ne s'y attend pas : la Commission européenne, les Rencontres de Davos, en particulier.

Que signifie cet engouement ? S'agit-il d'une mode ? Et quel lien entre ces nouveaux concepts – particulièrement celui d'entrepreneuriat social – et l'économie sociale ? Quels sont les enjeux majeurs qu'ils recouvrent ? C'est à ces questions que tentent de répondre nos amis de **Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B)**, la

fédération belge de l'économie sociale, dans une étude approfondie, probablement la plus complète sur le sujet, réalisée par Véronique Huens, coordinatrice Education Permanente.

Après avoir révélé les racines historiques, géographiques et philosophiques de l'entrepreneuriat social, l'auteur en décrit les manifestations et les compare à celles de l'économie sociale, pour relever une « *différence majeure en termes de mode de fonctionnement* (qui) traduit aussi une vision sans doute plus " politique " de l'économie sociale. Celle-ci se positionne en effet – théoriquement – comme une alternative au modèle capitaliste. Là où l'entrepreneuriat social s'inscrit, lui, dans les logiques du marché sans remettre fondamentalement en question le modèle économique actuel, ses modes de gestion et de répartition des bénéfices, ses finalités premières ».

Une riche contribution à un débat nécessaire, qui est loin d'être clos.

>>> Accéder à l'étude : http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1405entrepreneuriat_social_web.pdf

Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2014



La troisième édition de **l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire** reprend et enrichit l'édition de 2012. Structuré en six grandes thématiques ("Organisations et entreprises", "Engagement, travail, emploi", "Contribution au développement économique", "Territoires", "Secteurs d'activités" et "Enjeux et mutations"), l'ouvrage intègre les dernières données disponibles. Plus dynamique, l'analyse est également illustrée par de nombreuses cartes et plusieurs portraits d'initiatives qui incarnent la réalité, la diversité de l'ESS dans les territoires.

Au sommaire :

- Préface de **Jean-Louis Cabrespines**, président du CNCRES (Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale)
- Ressources
- Démographie d'entreprises (Le poids de l'ESS - Créations et disparitions)
- Engagement, travail, emploi (Gouvernance et double qualité - Le salariat dans l'ESS - Les efforts de formation - Dialogue social et ESS - La qualité de l'emploi dans l'ESS)
- Contribution de l'ESS au développement économique (Budgets, chiffres d'affaires, valeur ajoutée et masse salariale - Influence économique et autres effets leviers - Vers une évolution des modèles économiques ?)
- Secteurs d'activité (Vision globale - Action sociale - Sport et loisirs - Activités financières, bancaires et d'assurance - Arts et spectacles - Enseignement - Santé - Autres domaines d'activité)
- Territoires (L'économie sociale et solidaire dans les régions - Les activités dominantes sur les territoires)
- Enjeux et mutations (Intérêt général, périmètre de l'ESS et politique publique - L'ESS et les nécessaires transformations du système productif - ESS et cohésion sociale)

Collection : Hors-série Juris associations - 212 pages

>>> [Feuilleter un extrait de l'Atlas](#)

>>> [Se procurer l'ouvrage](#)

Quels défis pour la protection sociale des agents publics ?



Le 13 février dernier, la **Mutualité Fonction Publique** organisait un colloque sur l'avenir de la protection sociale des agents publics.

Accueillie par **Alain Arnaud**, président de la MFP, **Maryline Lebranchu**, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique a souligné l'attachement du gouvernement au modèle solidaire de protection sociale développé par les mutuelles de la Fonction publique.

Les temps forts du colloque ainsi que l'intégralité des discours de clôture d'Alain Arnaud et de Maryline Lebranchu sont disponibles sur le site de la MFP.

>>> www.mfp.fr

L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société



Depuis son apparition au XIXe siècle, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) semble vouloir relever deux défis à la fois complémentaires et contradictoires. D'une part, elle se veut une solution concrète et pragmatique à la question sociale et à ce titre tente de corriger les excès du capitalisme et de l'industrialisation. D'autre part, elle endosse parfois le rôle d'un laboratoire d'invention démocratique d'une autre manière de produire, de hiérarchiser et de satisfaire les besoins, avec la volonté de transformer radicalement les logiques socio-économiques dominantes.

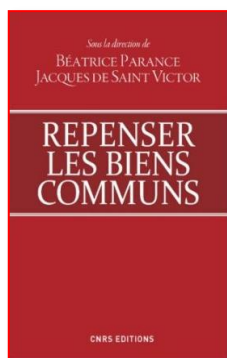
Le débat autour de l'innovation sociale apparaît aujourd'hui comme central pour interroger cette double ambition de l'ESS. Toutefois, cette notion fait l'objet depuis quelques années d'un travail important de réappropriation et d'instrumentalisation par les pouvoirs publics, tant au niveau européen, national que local. L'innovation sociale telle qu'elle est redéfinie à cette occasion, semble réduire le rôle de l'ESS à sa première logique constitutive: atténuer les conséquences négatives du capitalisme. Comment donc soutenir la diffusion de l'innovation sociale, sans que sa récupération par des acteurs issus des secteurs publics ou privés lucratifs

ne conduise à effacer les choix de société dont elle pouvait être porteuse dans le champ de l'ESS ? Le défi de l'innovation sociale pour l'ESS se situe donc dans ce contexte d'une normativité produite en dehors d'elle et susceptible de l'enrôler. Il y a dès lors un enjeu fort pour les acteurs de l'ESS de définition et de réappropriation sémantique de la notion, faute de quoi ce qui demeurerait impensé risque bien de laisser place à une instrumentalisation par les institutions politiques qui en proposent aujourd'hui une définition conforme à leurs propres objectifs.

C'est ce à quoi les 12e journées du RIUESS (Réseau inter-universitaire à l'économie sociale et solidaire), qui se sont déroulées à Nancy en juin 2012, ont été consacrées, en invitant chercheurs et acteurs de l'ESS, à définir les contenus et les enjeux de l'ambition ou de l'injonction à l'innovation sociale. Cet ouvrage retrace une partie des débats qui ont eu lieu à cette occasion.

>>> [Presses universitaires de Nancy](http://www.punancy.fr) (364 pages)

Repenser les biens communs



En 2009, l'Américaine Elinor Ostrom recevait le prix Nobel d'économie pour ses travaux sur la gouvernance et, en particulier, sur la notion de « *biens communs* ». En pleine crise du capitalisme, elle proposait une troisième voie qui, entre appropriation privée et nationalisation, permettrait de gérer des ressources « *en commun* » : les fonds marins, le patrimoine artistique ou – encore plus abstrait – les brevets pharmaceutiques ou l'accès au savoir. Mais quel statut juridique conférer à ces biens essentiels ? Comment en assurer la protection ?

En juin 2011, afin de mieux faire connaître la pensée de Elinor Ostrom, le CIRIEC-France s'était associé à l'organisation de son accueil à Paris sous forme d'une rencontre-débat sur le thème : « *Biens communs, capital social, auto-organisation et auto-gouvernance : l'apport d'Elinor Ostrom et de l'Ecole de Bloomington à l'Economie sociale et solidaire* ».

Aujourd'hui, c'est CNRS Editions qui publie *Repenser les biens communs*, un ouvrage collectif qui, sous la direction de Béatrice Parance et Jacques de Saint-Victor, nous invite à une réflexion à la fois juridique et philosophique sur « *une autre façon de posséder* ».

>>> [CNRS Editions](http://www.cnrs-editions.fr) (313 pages)

AGENDA

Matinales RH de l'APEC



L'**APEC** (Association Pour l'Emploi des Cadres) renforce ses actions auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elle leur propose des **Matinales Ressources Humaines** sur « **l'enjeu du renouvellement des effectifs** » et des **Ateliers pratiques RH** sur « **l'intergénérationnel et le transfert des savoirs** ».

L'APEC confirme ainsi son rôle d'acteur de l'économie sociale et solidaire en organisant tout au long de l'année 2014 ces événements qui visent à informer les employeurs de l'ESS, décideurs, RH et dirigeants, sur le renouvellement des effectifs et l'intergénérationnel.

L'enjeu du renouvellement des effectifs est important : dans les entreprises de l'ESS, 600 000 départs sont prévus d'ici 10 ans, dont 10 000 cadres par an. Ces dix dernières années, le secteur a créé 23 % d'emplois nouveaux contre 7 % pour l'économie traditionnelle privée marchande.

Atelier Pratiques RH « **Se préparer au transfert des savoirs** »

- À Paris-Défense, le 23 septembre
- À Nantes, le 27 novembre
- À Bordeaux, le 21 octobre et le 4 décembre
- À Toulouse : 25 septembre et 27 novembre

Atelier Pratiques RH « **Diagnostic intergénérationnel dans l'ESS** »

- À Nantes : le 29 Août et le 18 septembre

>>> <http://recruteurs.apec.fr/Recrutement/Pratique-RH/Tous-les-dossiers-Gestion-RH/Enjeux-RH/L-Apec-renforce-ses-actions-aupres-des-entreprises-de-l-economie-sociale-et-solidaire>

Prix de l'étudiant entrepreneur en économie sociale



La 7ème édition du **Prix de l'étudiant entrepreneur en économie sociale**, organisé par LMDE, La Mutuelle Des Etudiants, met l'accent sur les projets d'entreprise dans l'économie sociale. Trois prix seront décernés aux projets qui concilient le mieux efficacité économique avec utilité sociale.

Il s'agit d'un concours à destination des étudiants ou jeunes diplômés ayant un projet d'entreprise dans l'économie sociale ou en lien avec le développement durable. Au travers de ce prix, la LMDE et ses partenaires souhaitent soutenir et accompagner de jeunes entrepreneurs en les aidant à développer leur projet professionnel, à la fois de manière financière mais également en leur fournissant des

contacts d'entreprises/associations dans l'économie sociale qui peuvent les aider à construire leurs projets.

Le prix de la LMDE est un coup de pouce pour que les projets et les envies des étudiants se réalisent dans l'Economie Sociale et Solidaire.

Au travers de ce Prix, la LMDE souhaite :

- faire connaître ce modèle économique aux étudiants en organisant des actions autour de l'ESS
- favoriser la mise en place de nouveaux projets / entreprises par les jeunes
- fédérer de nombreux partenaires de l'ESS autour d'un même projet

Date limite de dépôt de dossier : 12 octobre 2014

>>> peeess@lmde.com

ADHESION AU CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique
Le CIRIEC est présent dans quinze pays

La section française est une association sans but lucratif constituée d'adhérents, personnes physiques et morales.
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par **Alain Arnaud**, président de la Mutualité Fonction Publique

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

Si
vous
souhaitez
contribuer à
alimenter les *Brèves*



marcel.caballero@club-internet.fr



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



Lettre électronique éditée par le CIRIEC-France

Rédaction : Marcel Caballero

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source